

GUIDE RÉGIONAL CHEMINEMENT DES PATIENTS COVID-19 DANS UN CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

En tout temps, la sécurité du personnel est la priorité. Il est prérequis pour tout le personnel qui participera directement aux soins d'un patient COVID-19 suspecté, de bien maîtriser l'utilisation de l'équipement.

- Nous suivons maintenant le [Guide de contrôle aux portes](#).

Clinique sans rendez-vous :

Aucun patient ne sera autorisé à entrer pour une visite non cédulée à la clinique sans rendez-vous.

- Un patient qui se présente pour seulement un dépistage sera retourné à domicile avec les instructions pour un dépistage (811 ou inscription en ligne). Il recevra des conseils d'usage et d'auto-confinement.
- Si le patient se présente pour la clinique sans rendez-vous avec des symptômes légers, il sera retourné à domicile/auto avec le numéro de la clinique sans rendez-vous qu'il devra appeler pour prendre un rendez-vous téléphonique.
- Si le patient présente des symptômes modérés à sévères, il demeure à l'entrée. Le code Stat est appelé et, ensuite, le 911 si nécessaire. L'infirmière devra s'habiller avec l'équipement de protection individuelle (ÉPI) (avec de l'équipement pour gouttelettes/contact; affiche MRS-CV) et rejoindra le patient à l'entrée. Seulement une personne de la famille demeure avec le patient pédiatrique (< 16 ans) et doit aussi porter un masque. À l'arrivée des ambulanciers, ceux-ci vont prendre en charge le patient.

Si code bleu protégé, se référer au document **Prise en charge d'un arrêt cardiorespiratoire dans un Centre de santé communautaire**.